

DEMANDES DE PASSEPORT et de CNI

Le dépôt de la demande se fait UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Pour prendre rendez-vous

Contactez le service population au **02.97.25.81.20** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi jusqu'à 17 h00.

Les rendez-vous sont possibles du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30.

Votre dossier Nous vous invitons à compléter un formulaire CERFA

Sur papier : le formulaire **vert** est réservé aux personnes majeures
le formulaire **orange** est réservé aux personnes mineures
disponibles en mairie de Pontivy

Par internet :

- Vous pouvez compléter une pré-demande (imprimer le récapitulatif et l'amener le jour du rendez-vous) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (en tapant **ANTS** dans votre barre de recherche)

La remise du passeport et de la CNI

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous.

La remise des titres se fait entre les rendez-vous, du lundi au jeudi, de 8H30 à 11H45 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi jusqu'à 17H00.

PASS : Le demandeur majeur doit être présent et MUNI d'une pièce d'identité.

Pour les mineurs : présence obligatoire à partir de 12 ans

CNI : Le demandeur majeur doit être présent et MUNI d'une pièce d'identité.

Pour les mineurs : le mineur n'a pas besoin d'être présent quel que soit son âge.

La remise de la nouvelle CNI ne se fera que sur restitution de l'ancienne

Les photographies

Le visage et le cou doivent être dégagés (pas de col roulé, ni de capuche, ni de manteau, ni d'écharpe, ni de cheveux retombant sur les yeux ou sur le cou), retirez vos lunettes.

Pour refaire une carte d'identité délivrée après le 01.01.2004, vous devez présenter un justificatif de départ à l'étranger ou avoir changé d'adresse. SINON LE RENOUVELLEMENT EST IMPOSSIBLE.

Remarque :

Vous devrez renseigner le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance de vos parents sur le dossier

PASSEPORT POUR UNE PERSONNE MAJEURE

(validité 10 ans Formulaire vert)

- Un dossier CERFA (papier) ou une pré-demande (site ANTS) voir page 1
- Une photographie d'identité en couleur et sans lunettes, (- de 6 mois) voir page 1
- L'original** d'un justificatif de domicile récent – de 1 an
(ex : Avis d'imposition, taxe habitation, taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou portable...)

Pour personnes hébergées (y compris chez les parents):
+ l'attestation sur l'honneur complétée par l'hébergeant
+ la pièce d'identité de l'hébergeant (**l'original**)

Pour les + de 23 ans, un courrier adressé à l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant
(courrier de pôle emploi, missions d'intérim, bulletin de salaire...)

Ne sont pas admises : Les quittances de loyer lorsque le bailleur est un particulier
Les attestations de contrat d'électricité

Un timbre fiscal de 86 Euros

Un justificatif d'identité

L'ancien PASSEPORT (**présenter L'ORIGINAL**)
en cours de validité ou périmé depuis – 5ans

Si vous ne pouvez pas présenter l'ancien passeport :

soit une déclaration de perte (au service population le jour du rendez-vous)

soit une déclaration de vol (gendarmerie nationale)

SI vous n'avez pas de passeport OU si votre ancien PASSEPORT est périmé depuis + de 5 ans

Votre carte d'identité (**présenter L'ORIGINAL**)
en cours de validité ou périmée depuis – 5 ans

SI vous n'avez pas de carte d'identité OU si votre carte d'identité est périmée depuis + 5 ans

Un extrait d'acte de naissance **de moins de 3 mois** avec filiation

Le Livret de famille (**présenter L'ORIGINAL**) pour les femmes mariées

Pièces supplémentaires

- un acte de décès du conjoint pour les veuves

- le jugement de divorce pour les femmes qui souhaitent conserver le nom d'usage de l'ancien conjoint

- le jugement de tutelle ou de curatelle pour les personnes protégées

PASSEPORT POUR UNE PERSONNE MINEURE

(validité 5 ans Formulaire orange)

- Un dossier CERFA (papier) ou une pré-demande (site ANTS) voir page 1
- Une photographie d'identité en couleur et sans lunettes, (- de 6 mois) voir page 1
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (présenter L'ORIGINAL)
(ex : Avis d'imposition, taxe habitation, taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou portable...)

Pour personnes hébergées (y compris chez les parents):
+ l'attestation sur l'honneur complétée par l'hébergeant
+ la pièce d'identité de l'hébergeant (**l'original**)

Pour les + de 23 ans, un courrier adressé à l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant (courrier de pôle emploi, missions d'intérim, bulletin de salaire...)

Ne sont pas admises : Les quittances de loyer lorsque le bailleur est un particulier
Les attestations de contrat d'électricité

- Un timbre fiscal : de 17 Euros jusqu'à 14 ans // de 42 Euros de 15 à 17 ans
- Un justificatif d'identité concernant le mineur :
- L'ancien PASSEPORT (présenter L'ORIGINAL) en cours de validité ou périmé depuis – 5ans

Si vous ne pouvez pas présenter l'ancien passeport :

*soit une déclaration de perte (au service population le jour du rendez-vous)
soit une déclaration de vol (gendarmerie nationale)*

SI vous n'avez pas de passeport OU si votre ancien PASSEPORT est périmé depuis + de 5 ans

- La carte d'identité (**présenter L'ORIGINAL**) en cours de validité ou périmée depuis – 5 ans

SI vous n'avez pas de carte d'identité OU si votre carte d'identité est périmée depuis + 5 ans

- L'extrait d'acte de naissance **de moins de 3 mois** avec filiation

Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation est toujours nécessaire pour une 1^{ère} demande

- La pièce d'identité (présenter L'ORIGINAL) du parent ou du majeur responsable qui dépose la demande

- Le livret de famille (**présenter L'ORIGINAL**)

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

- Un dossier CERFA (papier) ou une pré-demande (site ANTS) voir page 1
- 1 photo d'identité sans lunettes, récente (- de 6 mois) voir page 1
- L'original** d'un justificatif de domicile récent – de 1 an
(ex : Avis d'imposition, taxe habitation, taxe foncière, facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou portable...)

Pour personnes hébergées (y compris chez les parents):
+ 1'attestation sur l'honneur complétée par l'hébergeant
+ la pièce d'identité de l'hébergeant (**l'original**)

Pour les + de 23 ans, un courrier adressé à l'intéressé(e) à l'adresse de l'hébergeant (courrier de pôle emploi, missions d'intérim, bulletin de salaire...)

Ne sont pas admises : Les quittances de loyer lorsque le bailleur est un particulier
Les attestations de contrat d'électricité

- L'ancienne carte d'identité (**présenter L'ORIGINAL**) en cours de validité ou périmée depuis – de 5 ans

SI VOUS NE POUVEZ PAS PRESENTER VOTRE ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ

- Passeport sécurisé **(présenter L'ORIGINAL)**
(en cours de validité ou périmé depuis – de 5 ans)
- A DEFAUT
- Un acte de naissance
(copie intégrale de – de 3 mois)
- Un timbre fiscal de 25 Euros si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte
- Une déclaration de perte (au service population le jour du rendez-vous) ou de vol (gendarmerie nationale)

Des pièces supplémentaires sont requises selon les cas :

- Pour les femmes mariées et les mineurs : le livret de famille (**présenter L'ORIGINAL**)
- En cas de veuvage : un acte de décès du conjoint
- Pour conserver le nom du conjoint après divorce : le jugement de divorce
- Le jugement de divorce des parents pour les enfants mineurs s'il y a lieu
- La carte d'identité (**présenter L'ORIGINAL**) d'un des parents pour les enfants mineurs